



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

134^{ème} Assemblée de l'UIP

Lusaka (Zambie), 19 - 23 mars 2016



A/134/Inf.1.rev
26 février 2016

Postes à pourvoir lors de la 134^{ème} Assemblée

Comité exécutif

Le 23 mars, le Conseil directeur sera appelé à élire **deux membres** comme suit :

- | | | |
|------------------------|---|--|
| Groupe africain | : | un poste vacant pour remplacer Mme Z. Drif Bitat (Algérie)* qui n'est plus parlementaire; |
| Groupe arabe | : | un poste vacant pour remplacer M. R. Al Shariqi (Emirats arabes unis)* qui n'est plus parlementaire. |

* Conformément à l'Article 25.6 des Statuts, si un membre du Comité exécutif vient à perdre son siège à son Parlement national, le Membre de l'UIP concerné désigne un remplaçant ou une remplaçante dont les fonctions durent jusqu'à la prochaine session du Conseil directeur, qui procède à une élection. Si le membre nouvellement élu vient d'un parlement différent de celui du membre sortant, il accomplit un mandat complet. Si tel n'est pas le cas, le nouveau membre achève le mandat de son prédécesseur.

A ce jour, la candidature suivante a été reçue :

- M. Ali Jasem Ahmed (Emirats arabes unis) : candidature présentée par le Parlement des Emirats arabes unis pour qu'il termine le mandat de son prédécesseur (avril 2017).

Les candidatures, accompagnées d'une lettre signée et d'un bref curriculum vitae (une page maximum), pourront être présentées jusqu'au mardi 22 mars 2016 à 9 heures.

Comité de coordination des femmes parlementaires

La 23^{ème} Réunion des femmes parlementaires sera appelée à renouveler la moitié des membres de son comité de coordination.

Une représentante régionale titulaire et une représentante régionale suppléante par groupe géopolitique seront élues pour un mandat de quatre ans, pour remplacer les représentantes régionales titulaires et suppléantes dont le mandat vient à expiration en mars 2016.

La Réunion des femmes parlementaires revoit actuellement son Règlement et propose dans ce contexte d'éliminer la notion de membres titulaires et suppléants de son Comité de coordination. Si ce Règlement est adopté par la Réunion et par le Conseil directeur à Lusaka, il entrera en vigueur immédiatement. On ne fera donc plus la distinction entre membres titulaires et membres suppléants du Comité de coordination – toutes les représentantes élues seront des membres à part entière.

#IPU134

Selon le Règlement de la Réunion des femmes parlementaires, les membres sortants du Comité de coordination ne sont pas rééligibles avant deux ans.

La Réunion des femmes parlementaires tiendra les élections au Comité de coordination le mardi 22 mars 2016.

Les groupes géopolitiques sont invités à soumettre par écrit des candidatures jusqu'au lundi 21 mars à 12 heures au plus tard. Les candidatures devront être accompagnées d'une lettre signée du groupe géopolitique et d'un bref curriculum vitae (trois paragraphes maximum) des candidates en anglais et en français, pour distribution aux participants.

Comité des droits de l'homme des parlementaires

Le 23 mars, le Conseil directeur sera appelé à élire **un membre** pour remplacer Mme C. Giaccone (Argentine), qui n'est plus parlementaire.

Au vu de la règle du Comité concernant l'égalité des sexes, qui stipule qu'il ne doit pas compter moins de quatre membres du même sexe, Mme Giaccone devra être remplacée par une femme.

Les candidatures, accompagnées d'une lettre signée et d'un bref curriculum vitae (une page maximum), pourront être présentées jusqu'au mardi 22 mars 2016 à 9 heures.

Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

Le 23 mars, le Conseil directeur sera appelé à élire **un membre titulaire** et **un membre suppléant** pour remplacer Mme Z. Benarous (Algérie) et M. H. Franken (Pays-Bas), respectivement, qui ne sont plus parlementaires.

Les candidatures, accompagnées d'une lettre signée et d'un bref curriculum vitae (une page maximum), pourront être présentées jusqu'au mardi 22 mars 2016 à 9 heures.

Groupe de facilitateurs concernant Chypre

Le 23 mars, le Conseil directeur sera appelé à élire **un facilitateur** pour remplacer Mme R. Albernaz (Portugal) dont le mandat est arrivé à expiration à la 197^{ème} session du Conseil directeur.

Les candidatures, accompagnées d'une lettre signée et d'un bref curriculum vitae (une page maximum), pourront être présentées jusqu'au mardi 22 mars 2016 à 9 heures.

Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

Le 23 mars, le Conseil directeur sera appelé à élire :

- **un membre (homme)** du Groupe africain pour remplacer M. E. Dombo (Ouganda), dont le mandat arrivera à expiration à la 198^{ème} session du Conseil directeur; et
- **un membre (homme)** du Groupe Eurasie pour le poste vacant qui n'a pas été pourvu à la 197^{ème} session du Conseil directeur.

Les candidatures, accompagnées d'une lettre signée et d'un bref curriculum vitae (une page maximum), pourront être présentées jusqu'au mardi 22 mars 2016 à 9 heures.

Forum des jeunes parlementaires de l'UIP

Lors de sa réunion du dimanche 20 mars, le Forum sera appelé à élire :

- **deux membres du Conseil (un homme et une femme)** du Groupe Eurasie pour les postes vacants qui n'ont pas été pourvus à la 133^{ème} Assemblée et lors des précédentes Assemblées;
- **un membre du Conseil (une femme)** du Groupe des Douze Plus pour remplacer Mme M. Lugarić (Croatie) qui n'est plus parlementaire;
- **un membre du Conseil (un homme)** du Groupe arabe pour remplacer M. F. Al-Tenaiji (Emirats arabes unis) qui n'est plus parlementaire.

A ce jour, la candidature suivante a été reçue :

- M. D. Asylbek uulu (Kirghizistan) : candidature présentée par le Groupe Eurasie.

Les groupes géopolitiques concernés sont invités à soumettre des candidatures, de préférence des plus jeunes parlementaires, jusqu'au samedi 19 mars 2016 à 15 heures.

Bureaux des Commissions permanentes

Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

Trois postes vacants doivent être pourvus par les Groupes suivants :

- Groupe africain** : un poste vacant qui peut être pourvu par un homme ou une femme
- Groupe arabe** : un poste vacant qui peut être pourvu par un homme ou une femme
- Groupe latino-américain** : un poste vacant qui peut être pourvu par un homme ou une femme.

Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce

Six postes vacants doivent être pourvus par les Groupes suivants :

- Groupe africain** : un poste vacant qui doit être pourvu par une femme
- Groupe arabe** : un poste vacant qui peut être pourvu par un homme ou une femme
- Groupe Eurasie** : trois postes vacants, dont l'un au moins doit être pourvu par une femme.
- Groupe des Douze Plus** : un poste vacant qui peut être pourvu par un homme ou une femme.

La candidature suivante a été reçue :

- Mme Z. Grechani (République de Moldova) : candidature présentée par le Groupe Eurasie.

Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

Six postes vacants doivent être pourvus par les Groupes suivants :

- Groupe africain** : un poste vacant qui doit être pourvu par une femme
- Groupe Asie-Pacifique** : deux postes vacants, dont l'un au moins doit être pourvu par un homme
- Groupe Eurasie** : deux postes vacants, dont l'un au moins doit être pourvu par une femme
- Groupe des Douze Plus** : un poste vacant, qui doit être pourvu par un homme.

Commission permanente des Affaires des Nations Unies

Un poste vacant doit être pourvu par le Groupe suivant :

- Groupe Eurasie** : un poste vacant qui peut être pourvu par un homme ou une femme.

En raison des attributions particulières de ce Bureau, il est recommandé que les candidats puissent travailler dans l'une des deux langues officielles de l'UIP, l'anglais ou le français, et puissent se déplacer pour des missions sur le terrain et se rendre au Siège de l'ONU à New York.

Les candidatures émanant du groupe géopolitique concerné, qui peuvent être soumises jusqu'au moment des élections, devront être accompagnées d'un bref curriculum vitae (une page maximum) spécifiant les commissions parlementaires dont les candidats sont membres, précisant s'ils sont familiers des questions relevant du mandat de la Commission et donnant les coordonnées complètes des candidats. Le curriculum vitae devra s'accompagner d'une attestation du Parlement du (de la) candidat(e) s'engageant à le (la) soutenir dans son travail et à l'inclure dans ses délégations futures aux Assemblées.

En octobre 2015, une réunion conjointe des Présidents de groupes géopolitiques et des Commissions permanentes s'est tenue afin d'examiner la situation des Commissions permanentes et le fonctionnement des Bureaux des Commissions permanentes. Il y a été convenu que, au vu de la réforme de l'UIP de 2013, les Règlements des Commissions permanentes devaient être strictement observés, ceci s'appliquant notamment l'article 10.2 du Règlement, selon lequel les membres du Bureau absents à au moins deux sessions consécutives sans raison valable se voient retirer leur siège et des élections sont organisées en vue de pourvoir le siège devenu vacant.

Le premier mandat de plusieurs membres du Bureau vient à expiration en mars 2016. Suite à de multiples absences et à un manque d'engagement pour le travail des Commissions permanentes, il est proposé que les membres du Bureau concernés (dix au total) ne soient plus rééligibles automatiquement. Une décision formelle sera prise par les Commissions permanentes respectives à l'occasion de l'Assemblée à Lusaka.